

## **RÈGLEMENT DE LA TOMBOLA CAMPUS CŒUR**

### **Article 1 - Organisation**

L'organisateur, la Fondation de l'Université d'Angers, 40 rue de Rennes, BP 73532, 49035 Angers cedex 01, à pour valeur fondatrice la solidarité.

Dans le cadre de sa campagne d'appel aux dons, la Fondation organise une tombola solidaire destinée à alimenter le FUSO (Fonds d'Urgence et SOLidarité).

Cette tombola est organisée conformément à l'autorisation délivrée par la mairie d'Angers en date du 25/11/2025

À travers le FUSO, la Fondation soutient des programmes d'aide sociale et d'accompagnement pour les étudiants en difficulté.

Les fonds récoltés permettront de financer des kits d'installation à destination des étudiants de l'Université d'Angers, afin de les aider à mieux s'équiper et s'intégrer dans leur nouvelle vie universitaire, ainsi qu'un programme d'aide alimentaire.

À l'issue de la tombola, un tirage au sort est organisé à l'Université d'Angers sous la responsabilité du Présent de la Fondation de l'Université d'Angers.

### **Article 2 - Fonctionnement de la tombola**

La tombola intitulée "Grand Jeu Campus Coeur" se déroulera du 28 novembre 2025 - 12h00 au 17 décembre 2025 - 12h00.

Les tickets peuvent être achetés exclusivement en ligne, via la plateforme Idloom, accessible également depuis le site internet de la Fondation de l'Université d'Angers, ainsi que sur le site de l'université. Le prix d'un ticket est fixé à 5 euros TTC. Chaque ticket acheté donne droit à une participation au tirage au sort.

### **Article 3 - Condition de participation**

La participation à la tombola est ouverte à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, ainsi qu'aux mineurs sous autorisation parentale écrite.

Sont exclus de la participation : le personnel de la Fondation de l'Université d'Angers directement impliqué dans l'organisation de la tombola, ainsi que les membres de leur famille proche (conjoint, ascendants et descendants directs).

## Article 4 - Designation des gagnants et tirage au sort

Le tirage au sort aura lieu le 18 décembre 2025 à 10h, en ligne, par le biais de l'outil de tirage aléatoire AppSorteos. Le tirage sera effectué en toute transparence par les membres désignés de la Fondation de l'Université d'Angers : Christian Roblédo, Président de la Fondation de l'Université d'Angers et Lambert Creuxlebois, Directeur du cabinet de la Présidente de l'Université d'Angers. En cas d'empêchement de l'un ou de l'autre, Mme Kéty Bodin assurera ce tirage.

Chaque lot fera l'objet d'un tirage désignant un gagnant.

La liste des gagnants sera publiée sur les réseaux sociaux de la Fondation et sur son site internet. Les gagnants seront également prévenus par email.

## Article 5 - Lots mis en jeu

Les lots mis en jeu sont les suivants :

- **Lot n°1** : Une nuitée pour deux personnes au château de la Tourlandry, pour une valeur totale de 175€ TTC
- **Lot n°2** : 2 place de concert de Yannich NOAH du 24 février au Centre de Congrès à Angers d'une valeur total de 130€ TTC, en partenariat avec O'Spectacle
- **Lot n°3** : Une place pour une séance Bien-être de 2h au choix, au spa "Les bains de l'Impératrice" au Château de la Tourlandry, pour une valeur de 70€ TTC
- **Lot n°4** : 2 places pour l'Opéra Cendrillon de Angers Nantes Opéra, le samedi 31 janviers 2026 pour une valeur de 68€ TTC
- **Lot n°5** : 2 places de l'ONPL pour le concert de Mahler du 12 mars à 20h au Centre des Congrès à Angers, pour une valeur de 56€ TTC
- **Lot n°6** : 2 places de l'ONPL pour le concert de Mahler du 12 mars à 20h au Centre des Congrès à Angers, pour une valeur de 56€ TTC
- **Lot n°7** : 2 places pour assister à un match des Ducs d'Angers en janvier, pour une valeur totale d'environ 34€ TTC
- **Lot n°8** : 2 places pour assister au match de Cholet Basket, du 17/02/2026, pour une valeur totale d'environ 32€ TTC
- **Lot n°9** : 2 places pour assister au match de Cholet Basket, du 17/02/2026, pour une valeur totale d'environ 32€ TTC
- **Lot n°10** : 2 places pour une visite conférence femmes de sciences oubliées de l'histoire du XIXe les 8-9 et 10 mars pour 2 personnes (chambre second empire, hors saison), pour une valeur totale de 24€ TTC
- **Lot n°11** : 2 places pour une visite conférence femmes de sciences oubliées de l'histoire du XIXe les 8-9 et 10 mars pour 2 personnes (chambre second empire, hors saison), pour une valeur totale de 24€ TTC
- **Lot n°12** : Dernière oeuvre « Là où tu vas » d'Etienne Davodeau dédicacée, offerte par Le Repaire des Héros
- **Lot n°13** : 1 places pour un CLUEDO GÉANT au Château de la Tourlandry, pour une valeur de 18€ TTC
- **Lot n°14** : 1 places pour un CLUEDO GÉANT au Château de la Tourlandry, pour une valeur de 18€ TTC

- **Lot n°15** : 1 places pour un CLUEDO GÉANT au Château de la Tourlandry, pour une valeur de 18€ TTC
- **Lot n°16** : 1 places pour un CLUEDO GÉANT au Château de la Tourlandry, pour une valeur de 18€ TTC
- **Lot n°17** : Deux entrées pour le Château de Saumur, pour une valeur totale de 19€ TTC
- **Lot n°18** : Deux entrées pour le Château de Saumur, pour une valeur totale de 19€ TTC
- **Lot n°19** : Deux entrées pour le Château du Plessis-Macé, pour une valeur totale de 18€ TTC
- **Lot n°20** : 1 Coffret stylo UA
- **Lot n°21** : 1 Coffret stylo UA
- **Lot n°22** : 1 Coffret stylo UA
- **Lot n°23** : 1 Coffret stylo UA
- **Lot n°24** : 1 Coffret stylo UA
- **Lot n°25** : 1 Coffret stylo UA
- **Lot n°26** : 1 Coffret stylo UA
- **Lot n°27** : 1 Coffret stylo UA
- **Lot n°28** : 1 Coffret stylo UA
- **Lot n°29** : 1 Coffret stylo UA
- **Lot n°30** : 1 Édition limitée de l'illustration Dupin&Duclosé+ cadre
- **Lot n°31** : 1 Édition limitée de l'illustration Dupin&Duclosé+ cadre
- **Lot n°31** : 1 Édition limitée de l'illustration Dupin&Duclosé+ cadre
- **Lot n°32** : 1 Édition limitée de l'illustration Dupin&Duclosé+ cadre
- **Lot n°33** : 1 Édition limitée de l'illustration Dupin&Duclosé+ cadre
- **Lot n°34** : 1 Livre photos UA
- **Lot n°35** : 1 Livre photos UA
- **Lot n°36** : 1 Livre photos UA
- **Lot n°37** : 1 Livre photos UA
- **Lot n°38** : 1 Livre photos UA
- **Lot n°39** : 1 Livre photos UA
- **Lot n°40** : 1 Livre photos UA
- **Lot n°41** : 1 Livre photos UA
- **Lot n°42** : 1 Livre photos UA
- **Lot n°43** : 1 Livre photos UA
- **Lot n°44** : 1 Jeu de palto UA
- **Lot n°45** : 1 Jeu de palto UA
- **Lot n°46** : 1 Jeu de palto UA
- **Lot n°47** : 1 Jeu de palto UA
- **Lot n°48** : 1 Jeu de palto UA
- **Lot n°49** : 1 Jeu de palto UA
- **Lot n°50** : 1 Jeu de palto UA
- **Lot n°51** : 1 Jeu de palto UA
- **Lot n°52** : 1 Jeu de palto UA
- **Lot n°53** : 1 Jeu de palto UA

### > Article 5.1 : Pour tous les lots

Les lots sont non échangeables, non remboursables, ni cessibles. Aucun équivalent en numéraire ne sera proposé.

### > Article 5.2 : Concernant les LOT N°1 ; LOT N°3 ; LOT N°7 ; LOT N°13 ; LOT N°14 ; LOT N°15 ; LOT N°16 ; LOT N°17 ; LOT N°18 ; LOT N°19

La réservation est possible sous réserve de la disponibilité de l'établissement ou de la structure d'accueil au moment de la demande.

## **ARTICLE 6 – REMISE DES LOTS**

La Fondation de l'Université d'Angers ne saurait être tenue pour responsable :

- En cas d'erreur dans les coordonnées fournies par le participant
- En cas de perte ou de vol d'un lot après sa remise
- En cas de défaillance technique empêchant la participation à la tombola
- En cas de problème lié à l'acheminement postal des lots
- En cas de force majeure entraînant l'annulation ou le report de la tombola

## **ARTICLE 7 – RESPONSABILITÉS**

La responsabilité de l'Université d'Angers ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de cas fortuit indépendant de sa volonté privant partiellement ou totalement les participants de la possibilité de participer au jeu et/ou les gagnant·es du bénéfice de leur gain.

## **ARTICLE 8 – DONNÉES PERSONNELLES**

Les données personnelles collectées dans le cadre de la tombola sont exclusivement destinées à la gestion de l'opération et à la remise des lots. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression de ses données. Ces droits peuvent être exercés en contactant la Fondation de l'Université d'Angers : [Kety.bodin@univ-angers.fr](mailto:Kety.bodin@univ-angers.fr) ou [dpd@univ-angers.fr](mailto:dpd@univ-angers.fr)

## **ARTICLE 9 — ACCEPTATION DU RÈGLEMENT**

La participation à la tombola implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Le règlement est consultable sur le site internet la Fondation de l'Université d'Angers pendant toute la durée de l'opération.

## **ARTICLE 10 — MODIFICATIONS ET ANNULATION**

La Fondation de l'Université d'Angers se réserve le droit de modifier ou d'annuler la tombola en cas de force majeure ou de toute autre circonstance indépendante de sa volonté, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée et sans compensation. Pour toute question relative à cette tombola, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : [Kety.bodin@univ-angers.fr](mailto:Kety.bodin@univ-angers.fr)

Fait à Angers, le  
Pour l'Université d'Angers,  
La Présidente,  
Françoise Grolleau  
*signé*